

Réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2024 à 19 h 00

Présents : Guy VADROT, Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUÉRINONI, Bruno DROUARD, Isabelle GUÉRINONI, Adrien VASSEUR.

Absents : Florian LEGENDRE

Secrétaire de séance : Adrien VASSEUR

Le Maire procède à la lecture du Compte Rendu du 19 septembre 2024.

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents.

Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Extension du périmètre Natura 2000
- Prime pour le personnel communal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

I – Devis entretien des haies

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. GRESLE est d'accord pour faire le broyage des haies communales pour un prix de 50 €/heure.

Il doit venir dimanche matin pour chiffrer le nombre d'heures.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

II – Investissements 2024 et prévision 2025

Reste à faire :

- Aménagement sécuritaire : Les travaux débuteront dès que le temps le permettra
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 3 585,60 € au titre des amendes de police a été versée à la commune.
- Lavoir de la Douée : Les travaux débuteront dès que le temps le permettra.
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 2 393,00 € au titre de la DETR a été attribuée à la commune.
- Signalétique forêt : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il attend des devis de l'entreprise COM & CREA.

Prévision 2025 :

- Eglise : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cheneau fuit et les infiltrations d'eau endommagent l'enduit intérieur de l'Eglise.
Le Conseil Municipal charge le Maire de demander des devis pour réparer la fuite rapidement et arrêter le processus de détérioration.

- Aménagement autour de la salle communale et du bâtiment bois : Le Conseil Municipal charge le Maire de constituer un dossier de projet global comprenant l'aménagement et le départ d'un chemin de randonnée dans la forêt depuis le fond du terrain jouxtant la salle communale.
 - Route de Chazelle : Le Conseil Municipal charge le Maire de demander des devis pour la réfection de la route en enduit bi-couche.
- Il décide de boucher les trous éventuels en priorité.

III – Dématérialisation des actes

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. M. le Maire présente ce projet.

Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

IV – SIAEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune d'Aunay-en-Bazois par délibération n° 2024/022, concernant le hameau de la Grenouillère, d'adhérer au SIAEP de CORBIGNY, afin de régulariser l'alimentation en eau potable et le suivi des abonnés depuis plusieurs dizaines d'années.

Cette adhésion, approuvée par le Comité Syndical du SIAEP, implique une extension du périmètre du SIAEP qui nécessite une modification des statuts (pour ajouter la commune d'Aunay-en-Bazois et modifier le nombre de membres titulaires de 22 à 24 et celui des suppléants de 11 à 12), aux articles 1 et 6 comme suit :

Article 1 : Création – Composition

Le syndicat créé le 5 décembre 1955 pour l'alimentation en eau potable des communes de la région de Corbigny comporte à ce jour, les communes membres suivantes : Anthien (pour le hameau d'Auxois), **Aunay-en-Bazois (pour le hameau de la Grenouillère)**, Cervon, Chaumot, Chitry les Mines, Corbigny, Epiry, La Collancelle, Marigny-sur-Yonne, Mouron-sur-Yonne, Pazy et Sardy lès Epiry.

Article 6 : Fonctionnement

Le syndicat est administré par un comité syndical de **24** membres titulaires à raison de 2 membres par commune, ainsi que de **12** membres suppléants à raison d'un par commune, désignés conformément aux dispositions du CGCT.

Les membres seront élus par leurs organes délibérants respectifs pour la durée du mandat qu'ils y détiennent. Les fonctions de membre du comité syndical sont incompatibles avec celles d'employé ou d'agent du syndicat.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Cet exposé et conformément à la délibération n° 2024-21 du 24 septembre 2024 du Comité Syndical du SIAEP de CORBIGNY, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune d'Aunay-en-Bazois et la modification des articles 1 et 6 des statuts du SIAEP de CORBIGNY comme décrits ci-dessus.

V – Subvention voyage scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école primaire Jules Renard sollicite la commune pour obtenir une subvention pour un voyage scolaire de 2 jours à Paris. Un seul élève est concerné sur la commune.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 €.

VI – Forêt communale

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré.

Le Conseil Municipal

Demande la vente sur pied des grumes des parcelles 4,5 et 29.

Demande la délivrance de la totalité du taillis et des houppiers des parcelles 4, 5 et 29.

L'exploitation se fera sous la responsabilité des trois garants :

- Florian LEGENDRE
- Patrice GUÉRINONI
- Bruno DROUARD

Le Conseil Municipal demande à être éligible aux subventions de la Région pour reboiser en essences nouvelles une partie de coupe ruinée suite aux changements climatiques, à savoir, 50 ares dans la partie Ouest de la parcelle 5.

VII – Panneaux photovoltaïques

Après avoir entendu l'exposé du Maire et suite à la réunion publique du 12 novembre 2024, le Conseil Municipal préfère différer sa délibération et charge le Maire de consulter la population (pour : 5 ; contre : 2).

VII bis – Extension du périmètre Natura 2000

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'extension du périmètre Natura 200.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'étudier le dossier et rendra son avis courant 2025.

VII ter – Personnel communal

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une prime au personnel communal représentant l'équivalent d'un 13^{ème} mois.

VIII – Questions diverses

Réunion pour le Marché de Noël : lundi 09 décembre à 19 h.

Décision modificative de crédit : DF c/65888: + 4000
RF c/732221: + 4000

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Le Secrétaire,